

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La ZAC "du Centre" à Meyzieu est opérationnelle depuis le 14 octobre 1987, date d'approbation du dossier de création-réalisation par monsieur le préfet du Rhône.

Par délibération en date du 7 avril 1997, vous avez donné votre accord sur :

- un nouveau bilan,
- un nouvel échéancier,
- une participation complémentaire à l'équilibre du bilan d'un montant de 3 385 650 F TTC à verser en 1998.

Afin de permettre la réalisation anticipée des derniers travaux de la ZAC et d'offrir aux résidents un environnement de qualité, il serait souhaitable que la communauté urbaine de Lyon verse, par anticipation au bilan de l'opération, la participation d'un montant de 3 385 650 F TTC, initialement programmée en 1998 ;

B - Propose de l'autoriser à effectuer le versement anticipé de la participation de 3 385 650 F TTC prévue en 1998 et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu le dossier de création-réalisation de la ZAC "du Centre" à Meyzieu approuvé par monsieur le préfet du Rhône en date du 14 octobre 1987 ;

Vu sa délibération en date du 7 avril 1997 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à effectuer le versement anticipé de la participation de 3 385 650 F TTC prévue en 1998.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1997 - section de fonctionnement- compte 657 210 - fonction 653 - opération 0262.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,